

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL du 26 Avril 2026

Elus présents 10/11

En la salle du Conseil de la Mairie, à 17h05, présidé par Monsieur BROUSTE David

Secrétariat de séance : Nicolas VIANO.

Absent excusé : Michel COLOMER, pouvoir à David BROUSTE

Présents :

Alain Audouard, David Brouste, Gérard Bonnet, Claudia Dominici, Anaïs Gambier, Laure Ghiglione, Odilon Gournay, Mélanie Lecrosnier, Suzel Prio, Nicolas Viano.

1/ Approbation des conseils municipaux du 27 mars.

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties.

Modification de la composition de la commission d'appel d'offre :

Inscrire Alain AUDOUARD et non Anaïs GAMBIER .

Mise à disposition d'un local communal à une coiffeuse en signant une convention : 35€ par séance pour couvrir les frais fixes annuels.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Délibération N°29/2026.

Le résultat de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2026 sera affecté en totalité soit 537 208. 76€ sur l'exercice 2026.

Le conseil municipal ayant délibéré le vote exprimé est de 9 voix pour et 2 abstentions.

4/ Subventions aux associations.

Délibération N°29/2026.

Associations Spirale Entr'aide et services :	500,00€
Amis de musique à Saorge :	3000,00€
Amis du rail azuréen :	200,00€
AAPE Fontan Saorge	1000,00€
Association la Sauce	1000,00€
Comité des Fêtes de Saorge	1200,00€
Amicale des Sapeurs Pompiers Fontan	300,00€
Association Ciné-Soutaï	1000,00€
Aide Humanitaire des Sapeurs Pompiers	200,00€
Les Amis de la Roya	300,00€
Association Fiume « le regard de la Roya »	120,00€

M. Odilon GOURNAY ne prend part au vote faisant partie de l'association Fiume.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

5/ Vote des taux des taxes directes locales.

Délibération N°31/2026.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition n°1259COM

VOTE comme il suit, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux et le produit des taxes directes locales pour l'année 2026 :

Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	17,32 %	69 401 €
Foncier bâti	24,58 %	112 945 €
Foncier non bâti	56,50 %	12 769 €
Produit fiscal attendu		195 115 €

PRECISE que la majoration spéciale du taux de taxe d'habitation sur les résidences fait référence à l'article 1636 B sexies 1-4 du CGI .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Admissions en non-valeur de titres de recettes des années 2016 et 2023.

Délibération N°32/2026.

Vu l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres recettes :

au titre de l'exercice 2016 : 2157,80€

au titre de l'exercice 2023 : 201,50€

DIT que le montant total de 2359,30€

seront inscrits au budget de l'exercice 2026 au compte 6541 .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ Vote du budget communal 2026.

Délibération N°33/2026.

Sur présentation du rapporteur M. GOURNAY Odilon et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE, à 9 voix pour et 2 abstentions le budget communal 2026 avec reprise des résultats du budget 2025 :

<u>DÉPENSES</u> :	- Section de fonctionnement :	1 159 493,92 €
<u>RECETTES</u> :		1 159 493,92 €

<u>DÉPENSES</u> :	- Section d'investissement :	840 343,63 €
<u>RECETTES</u> :		840 343,63 €

8/ Modification des membres des commissions communales

Délibération N°34/2026

Modification des membres de la commission agriculture, élevage, bois, celle-ci passe de 2 à 3 membres.

Candidate GAMBIER Anaïs. Le conseil procède au vote : 11/11 voix

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération N°35/2026

Modification des membres titulaires de la commission d'attribution des locaux communaux fixés à 5 lors de la séance du conseil municipal du 27 mars.

Ce nombre est porté à 7 : Mme GAMBIER Anaïs et AUDOUARD Alain étant candidats. Après avoir procédé au vote : 11/11 voix

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération N°36/2026

Modification des membres titulaires de la commission communale Culture et Patrimoine, celle-ci passe de 3 à 4 membres :

Monsieur AUDOUARD Alain étant candidat et le conseil municipal ayant procédé au vote : 11/11 voix

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération N°37/2026

Modification des membres titulaires de la commission Vie Associative, celle-ci passe de 3 à 4 membres :

Monsieur Audouard Alain étant candidat et le conseil municipal ayant procédé au vote : 11/11 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération N°38 /2026

Modification des membres titulaires de la commission Eau Energie Verte et développement durable, celle-ci passe de 3 à 4 membres.

Monsieur Odilon GOURNAY étant candidat et le conseil municipal ayant procédé au vote : 11/11 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9/ Création d'un conseil municipal des Jeunes.

Délibération N°39 / 2026

Vu la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et développer l'apprentissage de la citoyenneté et après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour la création de cette instance selon les modalités inscrite sur la délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité 11/11 voix.

10/ Règlement d'utilisation de la salle des Fêtes

Délibération N°40 / 2026

Pj : 1 exemplaire de la convention d'utilisation de la salle des fêtes et de la cuisine attenante.

LIRE les conditions d'utilisation de la salle des fêtes sur la délibération y afférant.

Délibération N°41/ 2026

L'utilisation de la Place Nicolay (cour de l'école) est quant à elle également soumise à autorisation et sa location aux particuliers à 300€ par jour.
Accès gratuit pour les associations et sous réserve pour les associations extérieures .

11/ Nomination des membres de la commission communale des Impôts Directs.

Délibération N°42 / 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, a désigné les personnes inscrites au tableau joints après s'être assuré qu'elles répondaient aux critères requis par la Préfecture.

12 / Sécurité des manifestations organisées par le Comité des Fêtes de la Commune : demande de subventions au Conseil Départemental.

Délibération N°43 / 2026

Afin d'assurer la sécurité lors des diverses manifestations du Comité des fêtes, il est nécessaire d'avoir recours à un service de sécurité agréé. Le coût est à ce jour évalué à 6508.80 € TTC, subventionné à 80% par le département. Nous sollicitons le dit département pour la prise en charge des frais et dit que les crédits seront inscrits au budget 2026 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à 6 voix pour et 5 abstentions.

Le conseil municipal se clôture à 19h30.

Pour procès-verbal de séance, le secrétaire :

Nicolas VIANO

Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

David BROUSTE

Ce compte rendu n'étant pas encore approuvé par les autorités compétentes, il est affiché dans l'attente de possibles corrections.

